

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 28 avril 2011

## Attention continue pour la santé et la sécurité sur les chantiers

**Le 28 avril est la journée mondiale de la santé et la sécurité au travail. Le secteur de la construction accorde lui aussi toute l'attention nécessaire à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Le nombre d'accidents du travail dont sont victimes des ouvriers du secteur a d'ailleurs diminué de 9% entre 2008 et 2009 mais le nombre d'accidents mortels reste malheureusement encore trop élevé comparé à d'autres secteurs. Les ouvriers de la construction sont aussi confrontés à des problèmes de santé très spécifiques, comme l'exposition à la poussière de quartz.**

Le secteur dispose de son propre organisme de prévention: le Comité national d'action pour la sécurité et l'hygiène dans la construction (aussi appelé navb-cnac constructiv). Les campagnes du CNAC visent des métiers spécifiques dans les entreprises de construction. Et elles produisent des résultats. Ainsi, le nombre d'accidents dus à une chute parmi les couvreurs a connu une réelle diminution après la campagne de sécurité menée par le CNAC dans ce secteur à partir de 2005.

A l'automne 2010, le CNAC a lancé une nouvelle campagne spécifique sur le thème de la poussière de quartz. Cette poussière est en effet souvent présente sur un chantier de construction. Libérée lors de la mise en œuvre de toutes sortes de pierres naturelles, elle peut être très nocive pour la santé des ouvriers de la construction. Le CNAC dispense de nombreux conseils sur l'utilisation de moyens appropriés afin d'éviter l'exposition directe des ouvriers à cette poussière.

Pour plus d'informations :

<http://cnac.constructiv.be>

[www.nonalapoussieredequartz.be](http://www.nonalapoussieredequartz.be)

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Peter Boelaert** • Attaché de presse

T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09

[peter.boelaert@confederationconstruction.be](mailto:peter.boelaert@confederationconstruction.be)